

Séance du 01 février 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 1er février à 19h00, le Conseil Municipal de Gamarde-les-Bains, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jérôme CURUTCHET

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Sophie DESPERIES, Isabelle DUGENE, Nathalie GAREIN, Solange LASSALLE, Maryse LESPEZ, Céline VILLENAVE, Patrick DUPREUILH, Denis LACAPE, Julien LAGESTE

Procuratation(s) :

Camille DULAMON à Jérôme CURUTCHET

Etai(en)t absent(s) :

Patricia ROUDAUT

Date de la convocation
26 janvier 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Camille DULAMON, Jean-Marc CASTETS, Pierre LANQUETIN, Adelino MACHADO

Date d'affichage
26 janvier 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ^{A(Ont) été nommé(es)} **secrétaire(s) de séance :**
Patrick DUPREUILH

06 février 2024
et publication du
06 février 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des présents et représenté,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Gamarde-les-Bains

Le Maire, CURUTCHET Jérôme

le(s) secrétaire(s) de séance

